

Octobre 2010

Québec, le 15 décembre 2010

Madame Ginette Sirois  
Directrice générale  
Cégep de Chicoutimi  
534, rue Jacques-Cartier Est  
Saguenay (Québec) G7H 1Z6

## **Objet : Suivi apporté à l'évaluation du programme *Sciences de la nature***

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 12 octobre 2010, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites données par le Cégep de Chicoutimi à l'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Dans son rapport, la Commission avait conclu que le programme avait plusieurs forces évidentes, mais aussi certains points à corriger. Elle avait ainsi recommandé au Collège « de s'assurer que, pour tous les cours, les évaluations attestent l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés ». Elle avait également recommandé au Collège « de s'assurer que l'épreuve synthèse de programme évalue l'ensemble des compétences du programme et dans le cas où plusieurs activités synthèses de programme étaient maintenues, de s'assurer de leur équivalence ». Pour donner suite à ces recommandations, le Collège a fait état des différentes actions qu'il a entreprises.

Au regard de la première recommandation de la Commission, le Collège a transmis un échantillon d'évaluations finales représentatif de l'ensemble des disciplines du programme. Ces évaluations étaient accompagnées, dans la plupart des cas, d'une grille d'analyse de l'épreuve. De plus, pour la discipline de biologie, le Collège a produit une analyse de la correspondance entre les examens et les plans de cours. L'information transmise par le Collège montre que pour les cours de biologie, de chimie et de physique, les évaluations finales de cours n'attestent pas encore de l'atteinte des objectifs selon les

standards. En conséquence, la Commission considère que le Collège n'a pas donné des suites appropriées à la recommandation.

En ce qui concerne la seconde recommandation, la documentation transmise fait état de certaines balises pour la réalisation de l'épreuve synthèse de programme (ESP). Le Collège indique que les contenus et les critères d'évaluation de l'ESP restent encore à être définis au terme de discussions entre les départements concernés, lesquelles devraient se poursuivre au cours de l'année 2009-2010. La Commission ne peut donc conclure que des suites appropriées ont été données à cette recommandation.

La Commission s'attend donc que le Collège poursuive ses travaux et lui fasse rapport de nouveau, en temps opportun, sur les suites qu'il aura données aux recommandations qu'elle a formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président par intérim,

Michel Lauzière

c. c. M<sup>me</sup> Isabelle Dion, directrice des études